

M. De Foer

I buste d'après l'antique
attribué à Isaac.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

Bruxelles, 16 Novembre 1921

5293/248

N°

—

OBJET

A M. de Sefoer
37 rue de la Courcelle,
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'une *buste en marbre* que ~~pe~~ l'objet de *vous en avez* soumis

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente. (*de 9 1/2 à midi*)

Copie expédiée le *17 de 12 1/2 à 4 h* / Veuillez agréer, M. _____, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Ah

MAISON FONDÉE EN 1844

Peinture & Décoration de Style
Travail à forfait & à bordereau de prix
pour la Ville et l'Étranger.

CIRAGE DE PARQUETS

par procédé spécial, adopté pour les bals du
Théâtre Royal de la Monnaie

DIPLOME D'HONNEUR

Concours international — Ville de Paris 1898

SYSTEME BREVETÉ

évitant cloches et vessies sur toute surface
peinte et vernie exposée au soleil.

ADOPTÉ AUX BATIMENTS CIVILS

Dérochage de pierres bleues et blanches

Ardoisage de tableaux pour écoles

LETTRES, ENSEIGNES, ATTRIBUTS

& CALICOTS

Peinture garantie sur ciment

TÉLÉPHONE N°



ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE FOER Fils

ARCHITECTE-DÉCORATEUR

Rue de la Tourelle, 37, BRUXELLES

(entre les Rues Froissard et du Cornet)

Placement d'échafaudages & Lavage de Façades

Bruxelles, le 19

M

Doit

Mes factures sont payables à Bruxelles. Mes mandats n'opèrent ni novations ni dérogations à cette clause. Sauf convention contraire les paiements se feront en espèces et par à comptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
Les prix de peinture qui n'ont pas été fixés d'avance seront établis conformément au bordereau de prix de l'association des Peintres Peintres de l'agglomération Bruxelloise. Tout devis non accepté dans la quinzaine sera nul. Je me réserve la faculté de régler toutes fournitures qui me sont faites à trente jours, date de la facture, moyennant 2 % d'escompte, ou à trois mois sans escompte.

Je reconnais avoir reçu
de votre part un tableau blanc
ainsi que le tableau
transmis à la commission des
maîtres des beaux arts.

Deleu

le 21. Mars 1921.